

JO 2024 :

A ENGAGEMENT EXCEPTIONNEL, MESURES EXCEPTIONNELLES !

Le 13 novembre 2023

Les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 représentent à la fois un événement historique et un enjeu de sécurité majeur.

Lors de chacune des réunions préparatoires, SYNERGIE-OFFICIERS a sensibilisé les plus hautes instances de notre institution afin que les conditions d'emploi des policiers engagés soient à la hauteur de leurs attentes.

PARIS 2024



Cependant, à ce stade, trop d'interrogations subsistent. C'est pourquoi le ministre de l'Intérieur, **Gérald Darmanin** a écrit à SYNERGIE-OFFICIERS son souhait d'un **protocole commun spécifique au ministère de l'Intérieur et des Outre-mer** !

SYNERGIE-OFFICIERS participera, avec la pugnacité que vous nous connaissez, aux quatre thématiques abordées :

→ **Gratifications** : il s'agit de valoriser l'effort exceptionnel consenti par les policiers.

→ **Organisation du travail** : il est impératif de définir urgemment les modalités particulières d'emploi de tous les policiers engagés.

→ **Congés** : si un planning a d'ores et déjà été communiqué aux organisations syndicales, il n'en demeure pas moins que les modalités de prises de congés doivent être rapidement clarifiées à l'approche du prochain plan prévisionnel. Le CET devra également être déplafonné de manière à permettre aux policiers de pérenniser leurs droits à congés 2024 non pris en raison des nécessités de service.

→ **Accompagnement social** : garde d'enfants de policiers employés, hébergement des renforts, restauration... beaucoup d'interrogations attendent des réponses concrètes.

Notre organisation syndicale demeure mobilisée pour discuter des contours de ce futur protocole, notamment en comité social d'administration ministériel où SYNERGIE-OFFICIERS est le seul syndicat d'officiers à siéger en qualité de titulaire.

Convaincu de votre investissement et de votre rigueur professionnels, SYNERGIE-OFFICIERS ne doute pas que vous relèverez le défi des JO 2024.

SYNERGIE-OFFICIERS continuera à porter votre voix pour que l'engagement sans faille dont vous ferez preuve à l'occasion des JO 2024 soit justement récompensé.

VOS ATTENTES RESTENT LE MOTEUR DE NOTRE AMBITION !



Le Bureau National

**SYNERGIE
OFFICIERS**



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

Madame Gaëlle JAMES
Secrétaire générale de Synergie-Officiers
Syndicat du corps de commandement de la
police nationale
2 bis, quai de la Mégisserie
75001 PARIS
secretariat@synergie-officiers.com

Paris, le **09 NOV. 2023**

Réf. : 23-019448-D/ BDC-SCCI/ DR

Madame la Secrétaire générale,

L'enjeu de sécurité exceptionnel que représente l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à l'été 2024 constitue un défi majeur pour les forces de sécurité intérieure, parallèlement à la sécurisation d'autres événements d'ampleur dont les commémorations des 80 ans des débarquements de Normandie et de Provence. Je n'ai aucun doute sur notre capacité à le relever dans la continuité du succès de la Coupe du Monde de Rugby. En effet, grâce à la mobilisation de tous, plus de deux millions de spectateurs ont pu assister aux matchs dans d'excellentes conditions et ce sans incident majeur. Que chacun en soit remercié à travers vous.

Du 24 juillet au 8 septembre 2024 se dérouleront les épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques. J'ai fixé des objectifs très ambitieux de mobilisation puisque c'est en moyenne 30 000 agents des forces de sécurité intérieure qui seront sur le terrain chaque jour, complétés par les personnels administratifs du ministère.

Alors que nous demanderons des efforts exceptionnels à l'ensemble du personnel du ministère, il est indispensable que les représentants des personnels soient pleinement associés à la définition des mesures de gestion des ressources humaines qui seront mises en œuvre pour en tenir compte.

Dans la continuité du comité social d'administration ministériel du 26 septembre dernier, j'ai donc décidé le lancement de concertations avec les organisations syndicales afin d'aboutir à un protocole commun spécifique au ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.

Le secrétaire général du ministère, appuyé par les directeurs généraux, veillera pour sa part à la cohérence ministérielle de l'ensemble de ce dispositif qui sera discuté au sein du comité social d'administration ministériel.

Alors que l'État demandera plus à ses personnels dans les prochains mois, il est légitime d'en tenir compte et de se donner les moyens de la juste reconnaissance et du nécessaire accompagnement de ces efforts.

.../...

Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08
Standard : 01 49 27 49 27 – 01 40 07 60 60
Adresse Internet : www.interieur.gouv.fr



Ce protocole commun ministériel devra donc apporter des réponses concrètes sur quatre sujets de préoccupation majeure pour les personnels :

- Les gratifications visant à valoriser l'effort exceptionnel consenti par les agents ;
- Les modalités particulières d'organisation du travail pendant la séquence olympique ;
- Les règles spécifiques d'organisation des congés ;
- L'accompagnement social des personnels pendant cette période.

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire générale, à l'assurance de ma considération distinguée.

Sincèrement



Gérald DARMANIN